



**HAL**  
open science

## “ Le statut de la Preuve dans les Difficultés sur la religion proposées de Robert Malebranche ”

Maria-Susana Seguin

► **To cite this version:**

Maria-Susana Seguin. “ Le statut de la Preuve dans les Difficultés sur la religion proposées de Robert Malebranche ”. Nathalie Vienne-Guérin et Jean-Pierre Schandeler, Les Usages de la preuve d’Henri Estienne à Jérémy Bentham. Québec, Presses de l’Université Laval, 2014, p. 369-384., 2014. halshs-02329331

**HAL Id: halshs-02329331**

**<https://shs.hal.science/halshs-02329331>**

Submitted on 25 Oct 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## LE STATUT DE LA PREUVE DANS LES *DIFFICULTES SUR LA RELIGION* DE ROBERT CHALLE

Le statut de la « preuve » avancée pour défendre une hypothèse, qu'elle soit scientifique, philosophique, historique, religieuse ou autre, constitue un enjeu majeur dans le débat d'idées qui caractérise la production intellectuelle des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. La preuve, autrement dit, « ce qui prouve la vérité d'une proposition, d'un fait », selon la définition de la première édition du *Dictionnaire* de l'Académie française (1694), constitue un élément essentiel de la démonstration, à un moment où l'argument d'autorité, le poids de la foi, sont sérieusement mis en cause. Et il ne s'agit pas seulement de la nature propre de l'argument avancé, mais de sa valeur logique, rhétorique, épistémologique, ainsi que de son articulation dans le discours qui lui sert de support. Les usages que l'on fait de la « preuve » dans la littérature d'idées de l'Âge classique et du siècle des Lumières sont, de ce point de vue, extrêmement diversifiés et répondent souvent à des enjeux complexes, dont il convient d'analyser la portée en tant que révélateurs, non seulement de la qualité logique des raisonnements exposés, mais surtout de la relation qu'établissent les penseurs à leur objet d'étude.

Le cas des manuscrits philosophiques clandestins est de ce point de vue paradigmatique. Conçus essentiellement pour imposer une nouvelle pensée fondée sur l'utilisation première de la raison les écrits clandestins accordent une place essentielle à la valeur des preuves apportées, dont ils font, en fin de compte, leur matière première. Ce corpus est désormais assez bien connu des chercheurs travaillant sur la littérature d'Ancien régime, même s'il est encore très difficile de donner une définition exacte de ce qu'on appelle les « manuscrits philosophiques clandestins ». La recherche des dernières années a montré, par exemple, la difficile relation qui existe entre la clandestinité de ces textes et leur statut littéraire et éditorial<sup>1</sup> : il s'agit, pour la plupart d'entre eux, de textes manuscrits, inédits, recopiés par des copistes professionnels ou des lecteurs philosophes, et circulant sous le manteau, dans un nombre d'exemplaires variable<sup>2</sup> ; mais il peut s'agir également de copies manuscrites plus ou moins fidèles de textes imprimés, dont la rareté, la dangerosité ou la

<sup>1</sup> Voir le dossier thématique que consacre à ce sujet *La Lettre clandestine* n° 11, 2003.

<sup>2</sup> On ne connaît, pour certains de ces textes, que des copies isolées, comme c'est le cas de la *Dissertation sur la formation du monde*, dont l'unique exemplaire est conservé à la Bibliothèque Mazarine (1168). Mais le cas contraire est également vrai, comme le prouve le célèbre *Traité des trois imposteurs*, dont on recense à ce jour pas moins de soixante-quinze localisations, pour près d'une centaine de copies. Pour plus de détails, voir Miguel Benítez, *La Face cachée des Lumières. Recherches sur les manuscrits philosophiques clandestins de l'âge classique*. Paris, Universitas, Oxford, Voltaire Foundation, 1996.

curiosité peuvent expliquer une deuxième vie manuscrite<sup>3</sup>. Disons pourtant, au risque d'une certaine simplification du phénomène, qu'il s'agit essentiellement d'un ensemble de manuscrits actuellement épars dans les bibliothèques françaises et étrangères, reconnaissables aussi bien par les thèmes qui y sont traités (la critique rationaliste antireligieuse, par exemple) que par leur tonalité philosophique (non homogène, puisqu'elle peut aller du déisme au matérialisme) et par les milieux où ces écrits ont été composés et ont circulé (des cercles d'érudits, d'académiciens et de philosophes, par exemple).

Ces écrits sont donc avant tout des « machines de guerre » dans un combat rationaliste et antireligieux dont la dangerosité, que confirme leur nature essentiellement manuscrite ou « clandestine », n'est pas toujours synonyme de qualité littéraire. Si certains de ces textes traduisent un effort de composition (dialogues, lettres, discours), le plus grand nombre correspond à des écrits théoriques, révélant surtout la forte érudition de leur auteur, souvent anonymes ou exploitant la stratégie des fausses attributions<sup>4</sup>, et cumulant avant tout les arguments (les « preuves », donc) contre la religion chrétienne et la vision de l'histoire de la nature et de l'homme qu'elle entraîne. On peut donc dire que ces textes privilégient la richesse et la diversité des arguments avancées à la qualité littéraire du discours, ce qui en fait de très riches « bases de données » critiques, où n'ont pas hésité à puiser les penseurs des Lumières, devenus pour certains, comme Voltaire ou d'Holbach, auteurs clandestins ou éditeurs de ces écrits au moment du combat idéologique des Lumières<sup>5</sup>.

La cible principale des manuscrits clandestins est, bien évidemment, la religion, et surtout le christianisme. En témoignent les titres parfois interchangeable que portent de nombreux manuscrits clandestins : de l'*Analyse de la religion chrétienne* aux *Doutes sur la religion*, en passant par de nombreuses « dissertations » et autres « traités », ou « commentaires », les auteurs de ces écrits exposent systématiquement les raisons historiques, philologiques, philosophiques ou scientifiques qui justifient de reconsidérer la valeur universelle de la religion chrétienne, si ce n'est, pour certains, de remettre en cause l'existence même d'un dieu créateur. Ces écrits sont donc nourris de la critique exégétique qui se développe en Europe à partir du XVII<sup>e</sup> siècle, Richard Simon, Jean Le Clerc, mais surtout

---

<sup>3</sup> Citons à titre d'exemple la série de manuscrits diffusant l'œuvre de Spinoza en France. M. Benítez, *op. cit.*, AX, p. 23 ; T XIII, TXV, VII, p. 53.

<sup>4</sup> Ainsi du manuscrit *La Foi anéantie, ou démonstration de la fausseté des faits principaux contenus dans les deux Testaments*, attribué à Hobbes, mais composé au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle et donc bien après la mort du philosophe anglais, disparu en 1679.

<sup>5</sup> Voir à ce propos *La Lettre clandestine* n° 16, 2008, « Voltaire et les manuscrits philosophiques clandestins » et *Revue Voltaire* n° 8, 2008, « Approche voltairienne des manuscrits philosophiques clandestins ». Voir également Alain Sandrier, *Le Style philosophique du baron d'Holbach, Contraintes et conditions du prosélytisme athée en France dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Honoré Champion, 2004.

Spinoza, dont le *Traité Théologico-politique* est traduit, résumé et commenté dans de nombreux manuscrits clandestins<sup>6</sup>. Les arguments ainsi avancés contre la religion chrétienne participent d'un véritable procès de la foi, d'une condamnation en forme de ceux qui l'imposent aux esprits faibles, et deviennent de véritables « preuves », au sens judiciaire du terme, de l'absurdité de ces croyances et de l'imposture des hommes de foi. On peut mentionner le cas exemplaire de l'un de ces manuscrits anonyme, au titre éloquent, qui passe en revue de manière linéaire les erreurs contenues dans l'Ancien Testament : les *Preuves [contre] la Religion chrétienne*, devenu dans une deuxième version plus longue un manuscrit plus virulent au titre révélateur, *La Foi anéantie*<sup>7</sup>.

Parmi ces manuscrits clandestins, les *Difficultés sur la religion proposées au père Malebranche* occupent une place centrale. Le texte est largement diffusé au XVIII<sup>e</sup> siècle aussi bien sous forme manuscrite que dans une version imprimée, parue en 1768, sous le titre *Le Militaire philosophe*, une version remaniée probablement par le cercle du baron d'Holbach, qui infléchit l'original manuscrit, d'inspiration déiste, dans le sens d'un athéisme presque avoué. L'auteur des *Difficultés* est inconnu à l'époque : de vagues indications dans le texte le rapprochent du milieu de la marine et confirment qu'il a vécu au Canada et aux Indes orientales. On sait aussi que l'auteur a composé son traité dans les premières années du XVIII<sup>e</sup> siècle, mais personne ne semble l'avoir connu directement. L'auteur clandestin ne faisait donc pas partie d'un cercle particulier, comme ceux du duc de Noailles ou du comte de Boulainvilliers, très actifs dans la production et dans la diffusion d'écrits clandestins, mais il apparaît, au même titre que l'un de ses contemporains les plus célèbres, le curé Meslier, comme un exemple éclairant de la « crise de conscience européenne » telle qu'ont pu la vivre et y prendre part des esprits inquiets isolés de toute sociabilité intellectuelle.

Ce n'est que depuis une cinquantaine d'années que l'identité de cet esprit singulier a pu être confirmée, grâce aux recherches historiques et philologiques menées conjointement par Jean Mesnard<sup>8</sup> et de Frédéric Deloffre<sup>9</sup>, qui ont su percer le mystère d'un homme qui avait

---

<sup>6</sup> Voir ci-dessus, note 3.

<sup>7</sup> Le titre exact du manuscrit est *Preuves que l'auteur de la Religion chrétienne analysées a simplement indiquées, sans les avoir rapportées* (1749). Voir à ce sujet mon article « Les manuscrits philosophiques clandestins : une pensée en mouvement. L'exemple de *La religion chrétienne analysée* et de ses paratextes », dans *Tangence*, n° 81, été 2006, p. 77-95.

<sup>8</sup> Jean Mesnard, "*L'identité de Robert Challe*", *R.H.L.F.* 79-6 (1979), p. 915-39.

<sup>9</sup> Frédéric Deloffre, "Robert Challe : père du déisme français", *R.H.L.F.*, "Robert Challe", 79-6 (1979), p. 947-980. Frédéric Deloffre confirmait ainsi les intuitions avancées par le Docteur Francis Mars, « Avec Casanova à la poursuite du *Militaire philosophe* : une conjecture raisonnée : Challe », *Casanova Gleanings*, XIX (1976), p. 11-14.

tout fait pour sauvegarder son anonymat. Il s'agit bien de Robert Challe, aventurier malheureux au Canada, historien du roi sur un bateau de la Compagnie des Indes Orientales, et auteur, toujours anonyme, de l'un des chefs-d'œuvre de la création romanesque du premier XVIII<sup>e</sup> siècle, véritable précurseur de l'abbé Prévost, *Les Illustres Françaises*<sup>10</sup>, d'une *Continuation de Don Quichotte*<sup>11</sup>, ainsi que d'un précieux *Journal de voyage aux Indes orientales*<sup>12</sup>, devenu désormais une pièce clé pour les spécialistes de la littérature viatique.

Pour ce qui est des *Difficultés sur la religion adressées au père Malebranche*<sup>13</sup>, il s'agit d'un assez long manuscrit, composé de quatre « cahiers » (ou longues parties), qui traduit un véritable souci de composition de la part de son auteur. Le traité philosophique prend la forme d'une lettre adressée à l'auteur de la *Recherche de la vérité* par un jeune lecteur, soucieux comme son destinataire de trouver la « vérité », mais que différents aspects de la religion chrétienne ont conduit à « ouvrir les yeux », et à renoncer au christianisme, au profit d'une religion naturelle, une sorte de morale laïque de l'honnête homme dans laquelle on peut reconnaître aussi bien les prémisses du déisme voltairien que certaines prises de position rousseauistes<sup>14</sup>.

Les études critiques portant sur les *Difficultés sur la religion proposées au père Malebranche*, ont mis en évidence l'influence de la philosophie cartésienne dans le dialogue épistolaire fictif que Challe entretient avec son interlocuteur<sup>15</sup>. Et, de fait, cette influence est indéniable. D'une part, le choix du destinataire n'est pas innocent, le père Malebranche incarne, au XVIII<sup>e</sup> siècle le rationalisme chrétien, mettant les principes de la philosophie cartésienne au service de la foi. De son côté, Challe franchit lui aussi un pas que pourtant Descartes aura toujours refusé de donner : confronter le discours religieux aux lumières

<sup>10</sup> *Les Illustres Françaises*, éd. par Fr. Deloffre et J. Cormier, Coll. *Textes littéraires français*, Droz, Genève, 400, 1991.

<sup>11</sup> On doit l'identification de cet ouvrage aux recherches de Michèle Weil : *Continuation de L'Histoire de l'admirable Don Quichotte de la Manche*, édition critique par J. Cormier et M. Weil, Droz, Genève, Coll. *Textes littéraires français*, n° 438, 1994, 502 p

<sup>12</sup> Il existe deux versions différentes de cet ouvrage : *Journal Du Voyage des Indes Orientales A Monsieur Pierre Raymond*; suivi de la *Relation de ce qui est arrivé dans le royaume de Siam en 1688*, Textes inédits publiés d'après le manuscrit olographe par J. Popin et F. Deloffre, Genève, Droz, Coll. *Texte Littéraires français*, 1998. *Journal d'un voyage aux Indes orientales*, éd. de F. Deloffre et J. Popin, collection « Le Temps retrouvé », Paris, 2002, deux vol.

<sup>13</sup> Je laisse de côté la version imprimée de 1768, *Le Militaire philosophe*, adaptation de l'original manuscrit assez différente de l'esprit déiste qui anime l'œuvre challienne.

<sup>14</sup> Renvoyer à mon article Sociabilité.

<sup>15</sup> Voir, entre autres, F. Deloffre, « Robert Challe et la raison ou de l'impénitence finale », dans G. Artigas-Menant et J. Popin, *Leçons sur Les Illustres Françaises de Robert Challe*, Actes de la table ronde de Creteil (janvier 1993), textes réunis avec la collaboration de Marie-Emmanuelle Plagnol, p. 283-295 ; Antony McKenna, *De Pascal à Voltaire. Le rôle des "Pensées" de Pascal dans l'histoire des idées entre 1670 et 1734*, The Voltaire Foundation, Oxford, 1990, voir T. II, chap. 2 (17), p. 655-673 ; F. Deloffre, et W. Trapnell, *Robert Challe et le pari de Pascal*, Firenze, Leo Olschki, 1996

naturelles. De sorte que la démarche challeienne, dans un sens différent de celle de Malebranche, n'en est pas moins une conséquence logique de la méthode philosophique de Descartes, le résultat d'une attitude que les détracteurs du philosophe français n'ont d'ailleurs cessé de lui reprocher<sup>16</sup>.

Cette influence est par ailleurs confirmée par l'exposé du projet philosophique de Challe, qui apparaît dès les premières lignes de son traité. Il veut, nous dit-il, soumettre la religion chrétienne aux lumières de la raison, afin d'établir, en fin de parcours, une religion « fondée métaphysiquement sur les lumières naturelles et non sur des faits »<sup>17</sup>, autrement dit, un ensemble de croyances et de pratiques purement rationnelles, l'opposé absolu des religions historiques, qu'il appelle les « religions factices », et donc, étymologiquement, des religions « faites », « fabriquées », « façonnées » par les hommes, dans le but de dominer les esprits soumis. Et il entend le faire,

non en historien ni en critique, qui est un travail infini et qui ne dit rien, mais en philosophe, en homme qui voulant sincèrement trouver la vérité la cherche de bonne foi, dans sa source et dans ses principes, et non dans des faits incertains et embrouillés où la superstition est peinte des mêmes couleurs que la vérité. Non dans des livres où l'on trouve le pour et le contre, le oui ou le non, et que les plus habiles n'entendent jamais parfaitement ; mais dans la droite raison qui parle toujours clairement et uniformément, même aux plus simples génies<sup>18</sup>.

Challe rejoint tout le courant critique qui attribue à la religion des origines politiques, mais il défend aussi l'idée qu'il peut exister une religion purement intellectuelle, qui se passerait de la médiation des sens et qui n'aurait par conséquent besoin d'aucune manifestation matérielle, que ce soit celle d'une structure hiérarchique, d'un édifice consacré au culte, voire de rites particuliers (si ce n'est la prière)<sup>19</sup>.

La démarche analytique adoptée par Challe s'affirme ainsi, par sa forme et par sa logique, comme une construction essentiellement déductive, partant de la suprématie de la raison comme seule critère de validation des croyances et comme seule règle d'interprétation de la religion et des écrits dits sacrés, Challe ramenant chaque aspect de la religion chrétienne à cette nécessité première. Une telle pratique est d'ailleurs fréquente dans les manuscrits philosophiques clandestins du premier tiers du 18<sup>e</sup> siècle ; c'est le cas de l'*Examen de la*

---

<sup>16</sup> Voir dans ce même volume l'article de Sébastien Charles.

<sup>17</sup> C'est, d'ailleurs, le titre du « Quatrième cahier » des *Difficultés sur la religion adressées au père Malebranche*. Nous renvoyons à l'édition nouvelle d'après le manuscrit complet et fidèle de la Staatsbibliothek de Munich, par Frédéric Deloffre et François Moureau, Genève, Droz, 2000.

<sup>18</sup> *Ibid.*, p. 93.

<sup>19</sup> Geneviève Artigas-Menant, « la prière dans *Les Difficultés sur la religion* », dans *Du secret des clandestins à la propagande voltairienne*, Paris, Champion, 2001, p. 65-75.

*religion*, par exemple, que Gianluca Mori a récemment pu attribuer à César Chesneau Dumarsais<sup>20</sup>. L'objectif est d'invalider la religion par ses fondements philosophiques (le principe de la révélation, l'argument du consentement universel ou l'argument d'autorité, par exemple), et par conséquent la portée des textes auxquels le christianisme donne un caractère sacré (l'Ancien et le Nouveau testaments, mais aussi les Pères et les Docteurs de l'Église). En invalidant de cette manière les fondements logiques de la religion chrétienne, les auteurs de manuscrits clandestins entendent discréditer du même coup l'institution religieuse historique qui en découle, dont la critique détaillée devient ainsi une preuve supplémentaire, confirmant la critique philosophique première.

Cette démarche se confirme tout particulièrement dans le cas de Challe, qui consacre les deux premiers cahiers de ses *Difficultés* à analyser les raisons pour lesquelles il est légitime de soumettre toute forme de croyance à une analyse rationnelle, et la religion chrétienne en particulier :

J'ai mis en argument en forme les raisons qui détruisent toutes les religions factices en général ; les majeures en sont des vérités claires et incontestables. Mettons de même toutes les preuves de la religion chrétienne, et voyons sur quels principes elles peuvent rouler, afin d'en faire un parallèle<sup>21</sup>.

Par la suite, Challe s'intéresse à l'absurdité de certains passages de la Bible, des dogmes, des rites, de la tradition, de l'histoire du christianisme, des saints, des martyrs, des écrits des philosophes chrétiens, parmi lesquels ceux de Malebranche lui-même, destinataire fictif du manuscrit et symbole puissant des erreurs d'une religion faussement rationnelle. Et après avoir expliqué combien toutes ces prétendues « preuves » de la religion chrétienne sont absurdes, Challe conclut :

Je vous demande, mon R.P., si toutes ces majeures sont comment les miennes : de ces principes auxquels se rapporte l'axiome *contre negantem principia, non est argumentandum*. Vous n'en sauriez admettre une, que vous n'approuviez tout ce que vous condamnez, et que vous canonisiez toutes les religions les plus absurdes et les plus détestables.

Les théologiens se donnent bien de garde de prendre cette voie d'argumentation en forme. [...] S'ils prenaient la voie simple du pur raisonnement, seule voie de la sincérité et de la vérité, leurs principes seraient très manifestement ridicules, on cracherait sur leurs livres, ne leur pouvant cracher au nez<sup>22</sup>.

---

<sup>20</sup> *Examen de la religion*, édition critique par Gianluca Mori, Oxford, Voltaire Foundation, 1998.

<sup>21</sup> *Difficultés sur la religion*, op. cit., p. 547.

<sup>22</sup> *Ibid.*, p. 549-550.

La « voie simple du pur raisonnement » se traduit dans le texte par une construction formelle assez rigoureuse. Les deux premiers cahiers des *Difficultés*, par exemple, s'organisent en une série de « vérités », que l'auteur définit comme marquées de l'évidence absolue de la raison naturelle (Challe dira des principes « clairs et incontestables »), développés soigneusement par des « arguments démonstratifs » autrement dit, des développements contenant les « preuves » apportées à sa démonstration. Il s'agit en réalité d'une contestation en règle de tous les principes qui légitiment la religion chrétienne, une sorte de *tabula rasa* de l'autorité de la religion. Ainsi, par exemple, la « troisième vérité » du deuxième cahier est celle « par laquelle on démontre qu'on doit examiner sa religion et en juger »<sup>23</sup>, et l'argument démonstratif qui lui est associé explique qu'il y va du salut de l'âme de chaque individu et mentionne, à titre de preuve, les versets bibliques qui soutiennent l'importance d'être instruit dans la vérité et de se garder des « faux prophètes », un procédé rhétorique somme toute assez classique, consistant à retourner les arguments de l'adversaire contre lui-même. Le cahier trois se compose de onze sections, subdivisées en articles, où sont passés en revue les différents aspects de la religion chrétienne, structure que l'on retrouve presque à l'identique dans le quatrième et dernier cahier, « contenant un système de religion fondé métaphysiquement sur les lumières naturelles et non sur des faits de laquelle on ne puisse dire *Tantum religio potuit suadere malorum* »<sup>24</sup>.

Or, cette logique essentiellement déductive, celle des « lumières naturelles », affirmée par Challe à maintes reprises, s'accompagne en réalité, dans la construction discursive, d'une pratique rhétorique paradoxale. En effet, l'usage de « la voie simple du pur raisonnement » repose sur un discours de nature essentiellement inductive. Autrement dit, si l'intention de proposer une religion conforme à la raison suppose, dans sa conception, de faire abstraction des faits pour ne retenir que les principes, la mise en discours de cette analyse, l'exercice pratique de la raison sur la religion chrétienne qui permet à Challe de persuader son lecteur de la nécessité d'une forme d'adoration alternative, repose en réalité sur l'analyse des faits observables ou renvoie à un système référentiel de l'expérience comme preuve ultime. Dans cette optique, on peut remarquer que c'est l'expérience sensible, et non la raison, qui « ouvre les yeux » de Robert Challe au sujet de la religion<sup>25</sup>, et qui le décide à entreprendre son

---

<sup>23</sup> *Ibid.*, p. 126-129.

<sup>24</sup> *Ibid.*, p. 555. Challe cite Lucrèce, *De Natura rerum*, I, 101, « tant la religion a pu conseiller de maux »

<sup>25</sup> Il serait intéressant, par exemple d'étudier l'isotopie de la vue dans l'ensemble des *Difficultés*. Si ce qu'entend Challe pendant sa jeunesse au sujet de l'Église et de ses prêtres soulève en lui des questionnements, c'est la découverte personnelle des défauts qu'il condamne qui décide son attitude philosophique à l'égard de la religion : « Mais ç'a été bien pis quand j'ai vu de mes yeux le faste, l'orgueil, la débauche, la vanité, l'avarice, les intrigues et la politique de cette cour ». *Ibid.* p. 73-74. De tels exemples sont fréquents dans le traité.

analyse rationnelle, représentée par une lecture critique des dogmes et des textes sacrés et de l'histoire positive de l'église chrétienne, de l'Ancien Testament à l'Église contemporaine, en passant par les conciles ou les rites.

Cette attitude est tout d'abord consubstantielle à la méthode critique suivie par l'auteur clandestin : lorsque Challe passe en revue les textes sacrés, les dogmes ou l'histoire positive de l'église chrétienne, il s'attaque bien à des éléments factuels, ne serait-ce que pour mieux les combattre. Cette attitude s'explique par sa volonté de faire *tabula rasa* des croyances religieuses, après quoi il pourra proposer cette « religion métaphysiquement fondée sur les lumières naturelles et non sur les faits » qui constitue, en fin de compte, le but ultime de son traité. Or, lorsqu'il s'agit de démontrer l'absurdité de ces croyances, il a bien besoin d'apporter à son tour d'autres preuves de la justesse de son propre raisonnement. Et c'est ici que Challe met en place une démonstration que l'on peut définir comme « empirique », dans la mesure où elle repose sur une rhétorique essentiellement analogique : l'utilisation récurrente de comparaisons se rattachant à des expériences de la vie courante, ou à la pratique des métiers dans lesquels le réalisme du romancier et de l'auteur du journal de voyage qu'est Challe apparaît également, permet à l'auteur de valider, sans doute pas un système philosophique proprement dit, mais une forme de sagesse de « bon sens » (le terme revient souvent sous la plume de notre auteur) partagée avec son lecteur.

Ainsi, par exemple, l'utilisation de la raison comme seule critère permettant de valider la religion chrétienne constitue pour Challe un progrès tel, qu'on peut le comparer à l'invention de l'imprimerie. L'auteur établit ainsi une comparaison entre la liberté individuelle de croyance et d'expression, et l'obligation de respecter l'ordre public, ce qui lui permet en même temps d'affirmer le caractère inaliénable de la liberté de conscience, tout en défendant la nécessité d'une religion civile garante de l'intérêt général et de l'ordre dans la société :

Il est donc certain que chaque particulier est libre. Que le prince, le magistrat et la république n'ont aucun droit de commander sur cet article. À la vérité aucun particulier n'a droit de s'opposer à la religion publique, n'ayant que la seule voie de remontrance, comme en toute occasion, lorsqu'on propose une nouveauté utile. Ceux qui ont inventé les moulins à papier, l'imprimerie, ne pouvaient forcer les autres à s'en servir. Ils ne pouvaient légitimement exciter de sédition ni de révolte, ils ne devaient se répandre en plaintes ou en lamentations ; ils devaient même cesser leurs remontrances, dès qu'on leur aurait ordonné quoiqu'on eût très grand tort, ce qui ne les aurait point dispensés de l'obéissance à l'autorité publique<sup>26</sup>.

<sup>26</sup> *Ibid.*, p. 116-117. Voir également l'article de Philip Stewart, « Challe et la question protestante », dans *Challe et / en son temps*, textes présentés par Marie-Laure Girou Swiderski avec la collaboration de Pierre Berthiaume, Paris, Honoré Champion, 2002, p. 459-472.

Certains métiers constituent même un champ sémantique particulier, notamment tout ce qui concerne l'exercice de la justice, avec laquelle Challe entretient une relation complexe<sup>27</sup>. Tout comme les preuves matérielles occupent une place centrale dans la recherche de la vérité dans le cadre d'un procès<sup>28</sup>, elles deviennent essentielles dans la recherche de la vérité philosophique, et le champ lexical du droit se confond souvent, sous la plume de Challe, avec celui de l'enquête que mène le philosophe clandestin. Ainsi à propos de du raisonnement par lequel il est démontré que la raison est capable de découvrir la vérité, Challe affirme :

Quand cela serait même au niveau de la raison [à propos des mystères qui seraient au-dessus de la raison] quand ces prétendus mystères ne feraient que l'étonner sans le choquer, établissez vos preuves, c'est ce qu'on vous demande, c'est ce que l'on attend et à quoi vous ne sauriez parvenir, vous ne tentez que comme les avocats chargés d'une cause désespérée, ils disent tout ce qui leur vient en pensée, bien sûrs d'être sifflés, dont ils ne s'embarrassent pas, ayant le louis d'avance<sup>29</sup>.

Ce réseau référentiel renvoie aussi à l'expérience du voyageur qu'est également notre auteur et pour qui l'expérience de l'autre est toujours une source de réflexion. Challe compare, par exemple, les rites funéraires qu'il a pu voir en Inde aux coutumes chrétiennes pour montrer que les messes célébrées pour sauver l'âme des défunts sont tout aussi inutiles que « les plats de ragoût sur la fosse » d'une jeune fille siamoise<sup>30</sup>. La peur absurde que suscitent les idoles indiennes chez les populations ignorantes lui permet également de dénoncer la crainte non moins irrationnelle que peut susciter le diable chez les chrétiens<sup>31</sup>. Et lorsqu'il s'agit de dénoncer l'absurdité du péché originel et des condamnations qu'il entraîne, dont celle de la nudité, il oppose à son correspondant l'innocence dans laquelle vivent les Caraïbes et les sauvages du Canada :

Que répondriez-vous, mon R.P., aux Caraïbes de nos îles, et aux Canadiens sauvages, si en les prêchant ils nous disaient : Adam était tout nu avant son péché sans s'en apercevoir et sans en avoir honte ; vous qui l'avez c'est que vous en descendez, et participez à son péché comme vous en convenez, donc nous qui n'avons ni cette ouverture d'yeux, ni cette honte, qui ne connaissons guère de parties honteuses, nous descendons donc d'un autre homme qui n'a point péché ; quand vous êtes venus dans ces terres, vous les avez trouv[es] peuplées, les descendants d'Adam n'ont pu y passer ; nous sommes une race sainte, la postérité d'un homme fidèle aux ordres de Dieu ; nous sommes dans l'état

<sup>27</sup> Voir l'article de Frédéric Deloffre, « Challe et la justice », dans Michèle Weil, *Séminaire Robert Challe*, 'Les Illustres Françaises'. Actes du colloque de Montpellier de décembre 1992, Presses de l'Université Montpellier III, 1995, p. 51-64.

<sup>28</sup> Voir dans ce même volume l'article de Claudie Martin-Ulrich.

<sup>29</sup> *Difficultés sur la religion*, *op. cit.*, p. 144.

<sup>30</sup> *Ibid.*, p. 135.

<sup>31</sup> *Ibid.*, p. 422.

d'innocence de la pure nature, telle qu'elle est sortie du créateur, et telle que vous l'auriez si vous aviez résisté à la tentation. Nous n'avons que faire de libérateur ni de médiateur, nous n'avons que faire de votre baptême ni de vos sacrements et mystères, vous êtes une race maudite, retirez-vous<sup>32</sup>.

Les comparaisons s'étendent parfois au savoir scientifique et tout particulièrement à la valeur des mathématiques, de la géométrie ou de l'astronomie, dans une pratique de l'analogie qui n'est pas sans rappeler la suprématie que Descartes attribue au langage mathématique sur la physique mais qui annonce aussi l'exigence de clarté que, bien des années plus tard, Voltaire défendra dans son *Dictionnaire philosophique*<sup>33</sup> :

Un paysan croira bien que le carré fait sur le plus grand côté d'un triangle d'équerre par un des ses coins est égal aux deux carrés sur les deux autres côtés [le carré de l'hypoténuse], quoiqu'il n'en conçoive ni la raison ni la démonstration, parce qu'il entend chaque partie de la proposition ; il sait ce que c'est qu'un carré, qu'un coin d'équerre, qu'un triangle, et ce que c'est qu'égalité, mais dites-lui en latin la même proposition. On ne pourra plus dire qu'il la croit, on peut tout au plus dire qu'il croit que celui qui parle dit la vérité, ainsi il est superflu de lui faire aucune explication<sup>34</sup>.

Ce type de comparaison s'inscrit parfois dans un discours d'une grande violence à l'égard des mystères qui caractérisent la religion chrétienne, et qui constituent pour Challe la preuve majeure de son irrationalité :

On a beau faire et beau dire. Il n'y a que la vue claire de la vérité qui puisse produire une absolue certitude ; il n'y a que l'évidence d'un premier principe, ou d'une démonstration tirée de conséquence en conséquence, sans répugnance du bon sens. Que les suppôts de la religion, toute la prêtaile, les cagots, les enthousiastes, les illuminés et les mystiques jurent tant qu'ils veulent qu'ils croient fermement un tel fait, un tel mystère [Challe parle de l'expiation des péchés par la mortification de la chair]. Ils ne s'entendent pas eux-mêmes, ils croient fermement, ils ne sont pas inébranlables dans leur croyance, parce qu'ils n'ont pas une pleine certitude qui est impossible. Ils ne croient pas ce fait, cette baliverne revêtue du nom de mystère, comme ils croient que 12 a  $\frac{1}{2}$ ,  $\frac{1}{3}$  et  $\frac{1}{4}$  et que 13 n'a rien de semblable. En veulent-ils une preuve plus incontestable, malgré tout ce qu'ils pourront dire en levant les yeux au ciel, et prenant un ton radouci ?

On a vu et on verra éternellement des gens venir de la croyance de ces mystères, on n'en a point vu, on n'en verra jamais changer de sentiment sur les parties aliquotes de 12 et de 13<sup>35</sup>.

L'utilisation de la comparaison éclairante se déploie même dans une série d'*exempla* entièrement inventés par l'auteur, par lesquels on peut analyser la pratique de l'anecdote, et

---

<sup>32</sup> *Ibid.*, p. 321.

<sup>33</sup> « Il n'y a pas de secte en géométrie ; on ne dit point un euclidien, un archimédien.

Quand la vérité est évidente, il est impossible qu'il s'élève des parties et des factions ». Voltaire, *Dictionnaire philosophique*, art. « Secte » (1765).

<sup>34</sup> *Difficultés sur la religion*, *op. cit.*, p. 250.

<sup>35</sup> *Ibid.*, p. 258.

donc l'utilisation de la fiction, comme constituant une véritable preuve matérielle contre les principes de la religion. Ainsi de l'argument démonstratif de la « quatrième vérité » exposée dans le deuxième cahier des *Difficultés* : la nécessité soumettre la religion à l'analyse rationnelle et de rejeter tout ce qui serait contraire à l'image d'un Dieu créateur tout puissant est ici illustrée par l'histoire d'une reine qui devait décider du mariage de la fille en l'absence du roi son mari, et dont la réaction illustre la véhémence avec laquelle Challe lui-même en vient à rejeter la religion chrétienne :

Un Roi fut contraint de s'éloigner de ses États ; il avait laissé la reine, avec une princesse d'une très rare beauté et d'un très grand mérite. Un malotru, vieux, gueux, estropié, dégoûtant, hideux vint avec un manuscrit écrit sans seing, sans sceau, dire à la reine, qu'il accourait de la part du roi pour épouser cette belle princesse, et se mettre en possession des trésors qui lui sont destinés. Je sais bien, disait-il, que cela ne paraît pas raisonnable, que cela est au-dessus de votre génie, mais ce n'est pas à vous à contrôler les ordres du Roi, et vous ne devez point résister aux volontés de votre époux. Obéissez, ou bien vous serez traitée comme une rebelle, et comme une femme qui n'aime et ne respecte pas son mari. Bien loin que la reine se rendît à un pareil discours, et acceptât de pareils ordres, elle dit : Je ne refuse point d'obéir aux ordres de mon roi et de mon époux, je suis prête à suivre ses volontés sans les examiner, persuadée qu'il ne fait rien qu'avec prudence, et pour de bonnes raisons, quoique je ne les voie pas ; enfin je suis prête d'obéir aveuglément à tout ce que je saurai qu'il aura commandé, mais, infâme imposteur, tu n'as aucune marque que tu viennes de la part du Roi. J'ai mille marques que tu n'en viens pas. Il est trop sage pour qu'une pareille pensée lui soit tombée dans l'esprit, trop juste pour ne m'en avoir pas averti[e] d'une manière sûre, si c'était sa volonté, et trop puissant pour manquer des moyens pour le faire. Tu es un fol et un fourbe, un effronté qu'un amour extravagant et l'avarice transportent ; elle le fit jeter dans les ténèbres extérieures, etc.<sup>36</sup>

Il es est de même de l'existence de Dieu, qui passe par le recours à l'expérience sensible<sup>37</sup>, ou de l'universalité de la morale naturelle, dont la pratique active de la vertu est le meilleur témoignage, contrairement à la morale prônée par la religion chrétienne, faite d'absurdes interdictions et de terribles punitions qui ne sont qu'injustice et violence faite à autrui. La démarche rhétorique de l'auteur des *Difficultés sur la religion* rappelle encore une fois celle qu'utilisera plus tard Voltaire dans son combat contre « l'Infâme », lorsqu'il n'hésite pas à prêter ses propres paroles à Jésus-Christ lui-même :

Veut-on fixer l'idée du bien et du mal moral pour ne se point tromper dans l'application qu'on en aura à faire, renfermons-la dans ces trois mots : liberté, vérité, secours. [...] Cela est si net et si clair que J.C. même n'en a pas eu une autre idée. Il ne promet son paradis qu'à ceux qui auront secouru les autres. Il met toute la vertu dans le bien fait à

---

<sup>36</sup> *Ibid.*, p. 133.

<sup>37</sup> L'argument de Challe n'est pas novateur en soi, il invoque le « spectacle » de l'univers créé pour mettre en avant la nécessité d'un créateur. *Ibid.*, p. 561 et 568.

autrui. Il ne dit pas : Venez les bien-aimés de mon père, vous qui vous êtes fouettés, qui avez chanté certaines paroles, qui ne vous êtes point mariés, etc<sup>38</sup>.

Rappelons une dernière fois l'intention affirmée par Challe au début de son traité : « [...] nous descendrons dans le détail des arguments de notre religion ; mais toujours sans entrer dans la discussions des faits, qui est une matière hors de ma portée, hors de celle de la plupart du monde, que les plus habiles même ne peuvent fixer »<sup>39</sup>. Or, dans la pratique de l'écriture philosophique, le comportement de l'auteur des *Difficultés sur la religion* se révèle sensiblement différent. Toutes les prévention de Challe contre l'utilisation des faits dans l'analyse de la religion chrétienne ne doivent pas faire oublier l'importance que notre auteur attribue à l'expérience comme déclencheur et comme élément révélateur d'une vérité que la raison permet de confirmer, et qui constitue le fondement de la sagesse de « bon sens » qu'il entend partager avec ses lecteurs : « Un homme à qui on aurait insinué, et répété cent fois, qu'un sac fait d'une serviette pliée selon sa longueur contient autant qu'un fait de la serviette pliée suivant sa largeur, aurait-il tort de se défaire de cette supposition, quand la raison et l'expérience l'auraient désabusé ? »<sup>40</sup>. Et toutes ses protestations contre l'utilisation de la rhétorique chrétienne, ce qu'il décrit comme « les vains ornements de l'invention des hommes et toutes ces figures ridicules au bon sens »<sup>41</sup>, ne sauraient occulter le travail de composition de la démonstration challienne, qui intègre parfaitement l'induction à une démonstration formellement déductive. L'efficacité du traité de Robert Challe repose aussi bien sur la force de ses arguments, que sur la rigueur de sa composition, et qui font des *Difficultés sur la religion* un des plus importants manuscrits philosophiques clandestins et une des sources majeures de la pensée des Lumières.

Maria Susana SEGUIN  
IRCL – UMR 5186 du CNRS  
Université Paul-Valéry Montpellier III

---

<sup>38</sup> *Ibid.*, p. 597.

<sup>39</sup> *Ibid.*, p. 113 :

<sup>40</sup> *Ibid.*, cahier II, p. 154. Encore un exemple tiré d'un exercice simple de géométrie.

<sup>41</sup> *Difficultés, op. cit.*, cahier III, p. 345.